INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES LYON

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

REGLEMENT DE CONSULTATION

(COMMUN A TOUS LES LOTS)

M 26.0002- GESTION DES DÉCHETS ET PRESTATIONS AFFERENTES	
LOT 1 :	COLLECTE, TRANSPORT, TRI, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DE PLUSIEURS TYPES DE DÈCHETS: DÈCHETS INDUSTRIELS BANALS EN MÈLANGÈ ET DÈCHETS INDUSTRIELS VALORISABLES (DIV) NON TRAITÈS PAR AILLEURS
LOT 2 :	MISE A DISPOSITION DE BENNES, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS INDUSTRIELS BANALS (DIB),
LOT 3 :	COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS SUIVANTS : PAPIERS ET CARTONS HORS ARCHIVES CONFIDENTIELLES
LOT 4 :	COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS FERMENTESCIBLES DES RESTAURANTS CONDITIONNÈS EN CUVE A DÈPRESSION
LOT 5 :	COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DE DÈCHETS D'ÈQUIPEMENT ÈLECTRIQUES ET ÈLECTRONIQUES (D.E.E.E)
LOT 6 :	COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS SUIVANTS :'ARCHIVES CONFIDENTIELLES
LOT 7 :	LOCATION ET ENTRETIEN DE CONTENEURS DESTINÈS A LA COLLECTE DE DÈCHETS
LOT 8 :	MANUTENTION NETTOYAGE ET DÈSINFECTION DES CONTENEURS A DÈCHETS
LOT 9 :	COLLECTE, TRANSPORTS, TRI ET ÈVACUATION DES CORBEILLES EXTÈRIEURES
LOT 10 :	COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÈCHETS VERTS BRANCHES, FEUILLES
LOT 11 :	COLLECTE, TRANSPORT, TRI, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÈCHETS RECYCLABLES ISSUS DES ACTIVITÈS DE BUREAU (LOT RÈSERVÈ)
LOT 12 :	COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS FERMENTESCIBLES DES BATIMENTS D'ENSEIGNEMENT CONDITIONNÈS EN BIO-SEAUX DE 10 L (LOT RÈSERVÈ)
LOT 13 :	COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS FERMENTESCIBLES DU RESTAURANT LE THELEME DE L'INSA LYON CONDITIONNÈS EN CONTENEURS DE 120 L (LOT RÈSERVÈ)

M26.0002

Date et heure limites de réception des offres :

10 Décembre 2026 à 8h00

INSA LYON
Pôle Achats
Direction des Affaires Financières
20 Avenue Albert Einstein
69621 VILLEURBANNE cedex
Marches.publics@insa-lyon.fr

Table des matières

ARTICLE 1 - OBJET DE LA PROCÉDURE 3
ARTICLE 2 - TYPE DE CONSULTATION 4
ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4
3.1 – Décomposition en lots 4
3.2 – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) 4
3.3 – Variantes 4
3.4 - Lots réservés 5
3.4 – Modifications de détail au dossier de consultation 5
3.5 – Visites des sites 5
ARTICLE 4 - DURÉE DU MARCHÉ 6
ARTICLE 5 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES 7
ARTICLE 6 - PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 7
6.1 - Modalités de présentation des candidatures et des offres 7
6.1.1 - Cas n° 1 : Présentation des candidatures et des offres avec le formulaire DUME 7
6.1.2 - Cas n°2 : Présentation des candidatures et des offres par voie électronique (hors DUME) 7
6.2 – Transmission et réception des offres 9
6.2.1 - Transmission électronique dématérialisée obligatoire 9
6.2.2 - Copie de sauvegarde - non obligatoire 10
ARTICLE 7 – APPRÉCIATION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 11
7.1 – Appréciation des candidatures 11
7.2 – Jugement des offres 11
7.2.1 - Traitement des offres irrégulières 11
7.2.2 - Traitement des offres anormalement basses 11
7.2.3 – Critères d'attribution des offres 12
ARTICLE 8 - NÉGOCIATION 25
ARTICLE 9 – MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE NOTIFICATION DE L'ACCORD CADRE 25
9.1 – Signature 25
9.2 - Notification 26
ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 26
ARTICLE 11 – REGLEMENT DES LITIGES 26
ARTICLE 12 - LANGUE 26
ARTICLE 13 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 26

ARTICLE 1 - OBJET DE LA PROCÉDURE

Le présent marché a pour objet la collecte, le tri, le transport, la valorisation et/ou le traitement des déchets générés par les activités d'enseignement, de recherche, de restauration ou de fonctionnement de l'INSA, hors déchets spéciaux (déchets chimiques, biologiques, radioactifs, piles, batteries), ainsi que la mise à disposition de bennes et leurs manutentions éventuelles.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Lot	Désignation
1	Collecte, transport, tri, valorisation et/ou traitement de plusieurs types de déchets : Déchets industriels banals en mélange - déchets recyclables non traités par ailleurs
2	Mise à disposition de bennes, transport, valorisation et/ou traitement des déchets industriels banals (DIB)
3	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets suivants : Papiers et cartons hors archives confidentielles
4	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets fermentescibles des restaurants conditionnés en cuve à dépression
5	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement de déchets d'équipement électriques et électroniques (D.E.E.E)
6	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement d'archives confidentielles
7	Location et entretien de conteneurs destines à la collecte de déchets
8	Manutention nettoyage et désinfection des conteneurs à déchets
9	Collecte, transports, tri et évacuation des corbeilles extérieures
10	Collecte, transport et traitement des déchets verts branches, feuilles
11	Collecte, transport, tri, traitement et valorisation des déchets recyclables issus des activités de bureau (LOT RESERVE)
12	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets fermentescibles des bâtiments d'enseignement conditionnés en Bio-seaux de 10 L (LOT RESERVE)
13	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets fermentescibles du restaurant Le Thélème de l'INSA Lyon conditionnés en conteneurs de 120 L (LOT RESERVE)

Code principal	Description
90500000-2	Services liés aux déchets et aux ordures
44613000-0	Grands conteneurs
63111000-0	Services de manutention de conteneurs

Lots	Code principal	Description
1	90513000-6	Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux
2	44613700-7	Bennes à déchets
3	90511400-6	Services de collecte du papier
4	90513000-6	Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux
5	90513000-6	Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux
6	90513000-6	Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux es de collecte du papier

7	44613700-7	Bennes à déchets
8	63111000	Services de manutention de conteneurs
9	90511200-4	Services de collecte des ordures ménagères
10	90513000-6	Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux
11	90511200-4	Services de collecte des ordures ménagères
12	90513000-6	Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux
13	90513000-6	Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

Lieu(x) d'exécution :

DOMAINE SCIENTIFIQUE DE LA DOUA
CAMPUS INSA LYON
20 avenue Albert Einstein
69621 Villeurbanne Cedex

ARTICLE 2 - TYPE DE CONSULTATION

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande au sens des articles L2125-1 1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, et R. 2124-2 1° du Code de la commande publique.

Les lots 11, 12 et 13 seront réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés conformément à l'article L2113-12 du Code de la commande publique.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 – Décomposition en lots

Les prestations sont réparties en 13 lots, comme détaillé à l'article 1 du présent document.

Les candidats ont la possibilité de soumettre une offre pour chacun des lots.

3.2 – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

L'accord-cadre ne prévoit pas de prestations supplémentaires éventuelles pour l'ensemble des lots.

3.3 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée pour l'ensemble des lots.

3.4 - Lots réservés

En vertu des articles L. 2113-12 du Code de la commande publique, les lots définis ci-dessous sont réservés à des entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) ou à des structures équivalentes lorsqu'elles emploient une proportion minimale de travailleurs handicapés.

Lot(s)	Désignation
11	Collecte, transport, tri, traitement et valorisation des déchets recyclables issus des activités de bureau (LOT RESERVE)
12	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets fermentescibles des bâtiments d'enseignement conditionnés en Bio-seaux de 10 litres (LOT RESERVE)
13	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets fermentescibles du restaurant Le Thélème de l'INSA Lyon conditionnés en conteneurs de 120 litres (LOT RESERVE)

3.4 – Modifications de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3.5 – Visites des sites

Une visite du site est **obligatoire** pour les lots N°4, 11 et 12. Elle a pour but d'apprécier la technicité, l'étendue des prestations à réaliser ainsi que les conditions spécifiques d'exécution, notamment les contraintes liées à la localisation du site, les accès, les conditions de travail.

Une seule visite par candidat sera autorisée.

Pour le lot 4 - Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets fermentescibles des restaurants conditionnes en cuve à dépression, elle se déroulera le **jeudi 19 novembre 2026 de 13h30 à 16h30**.

Pour le lot 11 - Collecte, transport, tri, traitement et valorisation des déchets recyclables issus des activités de bureau **(Lot réservé)**, elle se déroulera le **mercredi 18 novembre 2026 de 13h30 à 16h30**.

Pour le lot 12- Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets fermentescibles des bâtiments d'enseignement conditionnes en bio-seaux de 10 L **(Lot réservé),** elle se déroulera le **mardi 17 novembre 2026 de 13h30 à 16h30**.

Les candidats sont invités à confirmer leur présence aux dates proposées en envoyant un courriel via le **site « Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) »** à l'attention de l'établissement concerné.

Les questions et réponses formulées lors de la visite, n'auront aucun caractère engageant ou formel. Il sera répondu aux questions posées par les candidats par voie électroniques (PLACE) afin de garantir transparence et égalité entre les candidats.

Un certificat de visite daté et signé est établi par le responsable de la visite.

La visite du site étant **obligatoire** pour les lots N°4, 11 et 12 la présence de certificat de visite daté et signé par les deux parties est obligatoire sous peine de rejet de l'offre du candidat.

Les candidats doivent prendre en considération les lieux en l'état et ne pas demander d'aménagement spécifique à la charge de l'établissement.

ARTICLE 4 - DURÉE DU MARCHÉ

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an en respectant les modalités établies dans le tableau ci-dessous.

Il est reconductible tacitement à trois reprises, pour des périodes successives d'un (1) an, sans que son terme puisse en tout état de cause dépasser le 31 décembre 2030.

Le titulaire ne peut pas s'opposer à sa reconduction.

En cas de non reconduction, l'acheteur transmettra, deux (2) mois avant chaque date anniversaire de l'accord-cadre, sa décision au titulaire qui reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

LOTS	DESIGNATIONS	DATE DE DEBUT DU NOUVEAU MARCHE	DATE DE FIN DU NOUVEAU MARCHE
1	Collecte, transport, tri, valorisation et/ou traitement de plusieurs types de déchets : déchets industriels banals en mélange et déchets industriels valorisables (div) non traites par ailleurs :	**1er mars 2027**	**31 décembre 2030**
2	Mise a disposition de bennes, transport, valorisation et/ou traitement des déchets industriels banals (DIB),	**1er mars 2027**	**31 décembre 2030**
3	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets suivants : papiers et cartons hors archives confidentielles	**Date de la notification**	**31 décembre 2030**
4	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets fermentescibles des restaurants conditionnes en cuve a dépression	**Date de la notification**	**31 décembre 2030**
5	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement de déchets d'équipement électriques et électroniques (D.E.E.E)	**Date de la notification**	**31 décembre 2030**
6	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets suivants :'archives confidentielles	**1er mai 2027**	**31 décembre 2030**
7	Location et entretien de conteneurs destines à la collecte de déchets	**1er juin 2027**	**31 décembre 2030**
8	Manutention nettoyage et désinfection des conteneurs à déchets	**1er mai 2027**	**31 décembre 2030**
9	Collecte, transports, tri et évacuation des corbeilles extérieures	**2 juin 2027**	**31 décembre 2030**
10	Collecte transport et traitement des déchets verts et branches feuilles	**5 juin 2027**	**31 décembre 2030**
11	Collecte, transport, tri, traitement et valorisation des déchets recyclables issus des activités de bureau **(LOT RESERVE)**	**Date de la notification**	**31 décembre 2030**

12	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets fermentescibles des bâtiments d'enseignement conditionnes en bio-seaux de 10 L **(LOT RESERVE)**	**Date de la notification**	**31 décembre 2030**
13	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets fermentescibles du restaurant le Thélème de l'INSA LYON conditionnes en conteneurs de 120 L **(LOT RESERVE)**	**Date de la notification**	**31 décembre 2030**

ARTICLE 5 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 6 - PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

6.1 - Modalités de présentation des candidatures et des offres

Pour les candidats qui disposent d'un numéro SIRET, le profil acheteur propose deux moyens pour candidater :

- le premier, est la réponse par le Document Unique de Marché Européen (**DUME** - **cas n° 1**).
- le second, par voie électronique sans expérimenter le **DUME** (**cas n° 2**).

6.1.1 - Cas n° 1 : Présentation des candidatures et des offres avec le formulaire DUME

Le **DUME** est un document auto-déclaratif qui se traduit par une déclaration sur l'honneur d'un opérateur économique, sur son aptitude et ses capacités pour participer à une procédure de marché public.

Afin de renseigner votre **DUME**, il vous suffit de vous rendre sur le profil acheteur et de choisir le **DUME** comme modalité de réponse pour la candidature.

En plus de compléter le formulaire **DUME**, le soumissionnaire devra transmettre les informations et documents demandés lors du dépôt de la candidature.

6.1.2 - Cas n°2 : Présentation des candidatures et des offres par voie électronique (hors DUME)

- **Pour chaque lot, le pli contient les documents suivants : pour la partie « Candidature »**

1. La lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;
2. La déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat n'entre dans aucune des interdictions de l'article R2143-3 du code de la commande publique *(voir modèle dans le dossier de consultation).*
3. La déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
4. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
5. Une liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les références sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

6. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
7. Sous-traitance :

 Si le candidat s'appuie sur les capacités d'un ou plusieurs sous-traitants, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Le candidat doit également remettre une déclaration du ou des sous-traitants indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner. Le cas échéant, le candidat est invité à prouver qu'il disposera des capacités du ou des sous-traitants lors de l'exécution du marché en retournant, pour celui ou ceux auxquels il ferait appel s'il était attributaire, le document joint à titre d'exemple au dossier de consultation.

Important :

Pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance déclarée au moment de l'offre, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

Les pièces demandées au titre de la candidature sont également à fournir pour chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;

Les pièces n° 1 et n° 2 peuvent être établies sur le formulaire DUME ou DC1.
Les pièces n° 3 à n° 6 peuvent être récapitulées sur le formulaire DUME ou DC2.
DC1 et DC2 sont des documents facultatifs (disponibles sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).

Remarque :

Les entreprises nouvellement créées pourront apporter la preuve de leurs capacités par tout autre document équivalent.

Pour apprécier les capacités de ces entreprises, pourront notamment être produits les renseignements suivants :

- pour les capacités économiques et financières : une déclaration appropriée de banque, production d'une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution.
- pour les capacités techniques et professionnelles : titres d'études et/ou expérience professionnelle des responsables, liste des matériels possédés par l'entreprise, attestation de fourniture en cas d'attribution de marché, etc.

- **Pour chaque lot, le pli contient pour la partie « offre »**

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

1. **L'acte d'engagement (cadre joint dans le dossier de consultation) dûment complété et précisant le montant hors taxes et toutes taxes comprises des prestations qui font l'objet de l'offre.**
2. **Le Bordereau des prix unitaires** (BPU) dont le cadre est joint dans le dossier de consultation.

 Le BPU doit être transmis sous 2 formes :

 - Un exemplaire signé,
 - Un exemplaire sous la forme d'un fichier type tableur modifiable.
3. **Le cadre de réponse technique (joint au dossier de consultation) dûment complété et signé accompagné d'un mémoire technique ;**
 - **Ce document doit être disponible sous la forme d'un fichier modifiable (Word ou équivalent).**
4. **Le CCAP**
5. **Un relevé d'identité bancaire signé et tamponné**

6. **Une copie de l'autorisation préfectorale de transport par route, stockage et de traitement des déchets faisant l'objet du marché conformément aux articles L541-1 et suivants du code de l'environnement pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12 et 13**
7. **Un récépissé de déclaration, une autorisation préfectorale ou tout document équivalent l'autorisant à assurer le transport routier, le stockage et le traitement des déchets faisant l'objet du présent marché, conformément aux dispositions des articles L. 541-1 et suivants du Code de l'environnement pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12 et 13**
8. **Un récépissé de déclaration, une autorisation préfectorale ou tout document équivalent l'autorisant à exercer une activité de négoce et de courtage de déchets pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12 et 13**
9. **Une copie de l'agrément sanitaire pour le traitement des sous-produits animaux SPAn3 pour les lots 4, 12 et 13**
10. **Une copie des autorisations dans le cas où le site du titulaire serait classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) au titre des rubriques 2780-3 (compostage) ou 2781-2 (méthanisation) de la nomenclature des ICPE pour les lots 4, 12 et 13**
11. **Une copie de l'autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat (pour les lots réservés)**
12. **Une copie des agréments et ou des autorisation justifiant de la qualité de votre structure (pour les lots réservés)**

6.2 – Transmission et réception des offres

En application des articles R2132-7 et R2132-13 du code de la commande publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INSA Lyon (https://www.marches-publics.gouv.fr) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

- **Recommandations :**

Du fait de l'utilisation du profil d'acheteur pour leurs démarches, il est recommandé aux candidats de :

- **S'assurer du bon fonctionnement de leur environnement informatique.**
- **Vérifier l'adresse mail de leur compte utilisateur. Celle-ci doit être active et consultable, à tout moment, par les responsables de l'entreprise en charge de la consultation.**
- **Vérifier que les alertes du profil d'acheteur ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ».**

Le temps de chargement et d'envoi des documents peut prendre quelques dizaines de minutes lors de certains transferts en raison notamment du poids des fichiers, du matériel informatique utilisé, de la qualité du débit interne ou encore du trafic sur la plateforme. Les candidats sont donc invités à prendre en considération ces délais lors de leurs démarches.

6.2.1 - Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (https://www.marches-publics.gouv.fr).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INSA Lyon recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour INSA Lyon à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus : (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : **XLS**(x), **DOC**(x), **RTF**, **PPT**(x), **PDF, ou équivalents.**

Le soumissionnaire est invité à :

- **ne pas utiliser d'extension *.exe* ou similaire ;**
- **ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;**
- **vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.**

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

6.2.2 - Copie de sauvegarde - non obligatoire

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- **Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;**
- **Lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencé avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;**

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur. Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés à l'article 6.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

Procédure M26.0002

COPIE DE SAUVEGARDE - « NE PAS OUVRIR »

(NOM DE L'ENTREPRISE)

Elle sera adressée à :

INSA Lyon
Direction des Affaires Financières
Pôle achat
20, avenue Albert Einstein
69621 VILLEURBANNE cedex.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

ARTICLE 7 – APPRÉCIATION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

7.1 – Appréciation des candidatures

Les candidats sont soumis aux dispositions de l'article R2143-3 du Code de la commande publique.

Les candidats seront jugés sur leurs :

1 - Capacités économiques et financières (chiffres d'affaires) ;

2 - Capacités techniques et professionnelles (moyens humains, techniques, références et/ou tous documents justifiant de la capacité du candidat à réaliser les prestations).

7.2 – Jugement des offres

7.2.1 - Traitement des offres irrégulières

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables [1] sont éliminées.

Seront considérées comme irrégulières les offres dont il est constaté :

- L'absence d'une des pièces demandées au dossier de consultation (cf. article 6.1 supra)
- La modification d'une pièce du marché (exception faite des documents comportant des zones à compléter)
- L'incomplétude de l'acte d'engagement, du BPU
- L'absence d'élément permettant de répondre aux questions sur lesquelles l'acheteur souhaite avoir des précisions pour comprendre et juger l'offre.

Toutefois, l'Acheteur peut autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser leur offre irrégulière dans un délai approprié et identique pour tous, à condition que cette offre ne soit pas anormalement basse.
La régularisation de l'offre ne peut avoir pour effet de modifier ses caractéristiques substantielles : **à ce titre, l'absence dans l'offre du BPU et du Cadre de réponse technique ne peut pas faire l'objet d'une régularisation.**

Si, à l'issue de cette phase de régularisation des offres demeurent irrégulières, elles ne seront pas notées ni classées.

7.2.2 - Traitement des offres anormalement basses

Conformément aux articles L2152-6 et R2152-3 du Code de la Commande Publique, dans le cas où une offre paraîtrait anormalement basse, l'Acheteur exige la transmission de toutes les justifications permettant d'apprécier si l'offre proposée est susceptible de couvrir les coûts du marché.

Si le candidat ne répond pas à la demande de l'Acheteur ou si les justifications produites ne permettent pas d'écarter le caractère anormalement bas de l'offre, cette dernière est éliminée.

[1] **Offre irrégulière** : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnait la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
Offre inappropriée : offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.
Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires allouées au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

7.2.3 – Critères d'attribution des offres

Pour le Lot n°1 : COLLECTE, TRANSPORT, TRI, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DE PLUSIEURS TYPES DE DÈCHETS : DÈCHETS INDUSTRIELS BANALS EN MELANGÈ ET DÈCHETS INDUSTRIELS VALORISABLES (DIV) NON TRAITÈS PAR AILLEURS :

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%
Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique 40 %

SC 1 : Type, nombre et capacité des véhicules que le candidat se propose d'utiliser pour exécuter les prestations de collecte et de transport – 25%

SC 2 : Description détaillée de la (des) plateforme(s) réceptionnant les déchets et des dispositifs de tri existants (quais de transfert, centre de tri, centre de regroupement, autres, etc.) – 15%

SC 3 : Description du mode opératoire pour la collecte et la pesée des déchets par point de collecte sur le site de l'INSA et des moyens mis en œuvre pour garantir la continuité de cette prestation -– 30%

SC 4 : Description des solutions de traitement et de valorisation pour chaque typologie de déchets collectés sur le site de l'INSA Lyon et des exutoires (centres de traitement) envisagés – 30%

Critère 3 : Traitement administratif et services annexes-10 %

SC 1 : Description des modalités de suivi et de traçabilité des opérations et notamment la mise à la disposition de l'INSA Lyon d'informations sur ses déchets (origine, nature et caractéristiques des déchets pris en charge, quantité de déchets éliminés, destination, planification des interventions, etc.), la communication des bordereaux de suivi des déchets et des tickets de pesée par point de collecte, des attestations de valorisation des déchets, etc. – 50%

SC 2 : Description des modalités de traitement des demandes, des réclamations et des réserves émises par l'INSA Lyon : interlocuteur(s), outil(s) de communication, procédures et traçabilité des échanges, délai(s) de réponse aux demandes, délai(s) de traitement des non-conformités, etc. – 25%

SC 3 : Description des modalités de suivi administratif des prestations : bilans mensuels (reporting) des quantités de déchets collectées (par date, par points de collecte, par typologie de déchets), bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES), gestion des devis, suivi des commandes, suivi des factures, etc. – 25%

Critère 4 : Performances en matière de protection de l'environnement – 10%

SC1 : Préciser l'énergie utilisée par les véhicules exécutant les prestations de collecte et de transport pour l'INSA Lyon et la consommation moyenne pour 100 km – 20 %

SC 2 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour réduire les rejets de CO^2 dans l'ensemble du process de gestion des déchets (collecte, transport, traitement/ou valorisation) : optimisation et rationalisation des tournées de collecte, utilisation de carburants et additifs, contrôle des consommations, écoconduite, entretien des véhicules, achat de véhicules, sensibilisation et/ou formation des personnels en matière de protection de l'environnement, etc. – 50 %

SC 3 : Quel est le taux de recyclage envisagé pour les déchets industriels valorisables (DIV) produits par l'INSA Lyon ? – 10 %

SC 4 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour améliorer le taux de recyclage des déchets produits par l'INSA Lyon (actions de communication, actions de sensibilisation et d'accompagnement, visite de site, ateliers de formation, évènement sur site INSA , optimisation du tri, indicateurs de performance, recommandations stratégiques, autres, etc.) – 20 %

Pour le Lot n°2 : MISE A DISPOSITION DE BENNES, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS INDUSTRIELS BANALS (DIB),

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%
Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique 40 %

SC 1 : Type, nombre et capacité des véhicules que le candidat se propose d'utiliser pour exécuter les prestations de collecte et de transport – 25%

SC 2 : Description détaillée de la (des) plateforme(s) réceptionnant les déchets et des dispositifs de tri existants (quais de transfert, centre de tri, centre de regroupement, autres, etc.) – 15%

SC 3 : Description du mode opératoire pour la collecte et la pesée des déchets par benne sur le site de l'INSA et des moyens mis en œuvre pour garantir la continuité de cette prestation -– 30%

SC 4 : Description des solutions de traitement et de valorisation pour chaque typologie de déchets collectés sur le site de l'INSA Lyon et des exutoires (centres de traitement) envisagés – 30%

Critère 3 : Traitement administratif et services annexes 10 %

SC 1 : Description des modalités de suivi et de traçabilité des opérations et notamment la mise à la disposition de l'INSA Lyon d'informations sur ses déchets (origine, nature et caractéristiques des déchets pris en charge, quantité de déchets éliminés, destination, planification des interventions, etc.), la communication des bordereaux de suivi des déchets et des tickets de pesée par point de collecte, des attestations de valorisation des déchets, etc. – 50%

SC 2 : Description des modalités de traitement des demandes, des réclamations et des réserves émises par l'INSA Lyon : interlocuteur(s), outil(s) de communication, procédures et traçabilité des échanges, délai(s) de réponse aux demandes, délai(s) de traitement des non-conformités, etc. – 25%

SC 3 : Description des modalités de suivi administratif des prestations : bilans mensuels (reporting) des quantités de déchets collectées (par date, par points de collecte, par typologie de déchets), bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES), gestion des devis, suivi des commandes, suivi des factures, etc. – 25%

Critère 4 : Performances en matière de protection de l'environnement – 10%

SC1 : Préciser l'énergie utilisée par les véhicules exécutant les prestations de collecte et de transport pour l'INSA Lyon et la consommation moyenne pour 100 km – 20 %

SC 2 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour réduire les rejets de CO^2 dans l'ensemble du process de gestion des déchets (collecte, transport, traitement/ou valorisation) : optimisation et rationalisation des tournées de collecte, utilisation de carburants et additifs, contrôle des consommations, écoconduite, entretien des véhicules, achat de véhicules, sensibilisation et/ou formation des personnels en matière de protection de l'environnement, etc. – 50 %

SC 3 : Quel est le taux de recyclage envisagé pour chaque typologie de déchets produits par l'INSA Lyon ? – 10%

Déchets de chantier : gravats, béton, etc.

Déchets de cartons, papiers

Déchets métalliques : emballages métalliques et ferraille diverse

Déchets de bois : palettes, cagettes, bois de mobilier divers

Déchets divers : mobiliers et matériels divers, film plastique, polystyrène etc.

SC 4 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour améliorer le taux de recyclage des déchets produits par l'INSA Lyon (actions de communication, actions de sensibilisation et d'accompagnement, visite de site, ateliers de formation, évènement sur site INSA , optimisation du tri, indicateurs de performance, recommandations stratégiques, autres, etc.) – 20 %

Pour le Lot n°3 : COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS SUIVANTS : PAPIERS ET CARTONS HORS ARCHIVES CONFIDENTIELLES

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%
Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique 40 %

SC 1 : Type, nombre et capacité des véhicules que le candidat se propose d'utiliser pour exécuter les prestations de collecte et de transport – 25%

SC 2 : Description détaillée de la (des) plateforme(s) réceptionnant les déchets et des dispositifs de tri existants (quais de transfert, centre de tri, centre de regroupement, autres, etc.) – 10%

SC 3 : Description détaillée de la solution de compactage avec poste fixe et conteneur de 30 m3 pour les cartons générés par les activités du restaurant– 20%

SC 4 : Description du mode opératoire pour la collecte et la pesée des déchets par point de collecte (y compris pour le conteneur) sur le site de l'INSA et des moyens mis en œuvre pour garantir la continuité de cette prestation -– 20%

SC 5 : Description des solutions de traitement et de valorisation pour chaque typologie de déchets collectés sur le site de l'INSA Lyon et des exutoires (centres de traitement) envisagés – 20%

SC 6 : taux au-delà duquel les déchets collectés seront déclassés en DIB. – 5%

Critère 3 : Traitement administratif et services annexes 10 %

SC 1 : Description des modalités de suivi et de traçabilité des opérations et notamment la mise à la disposition de l'INSA Lyon d'informations sur ses déchets (origine, nature et caractéristiques des déchets pris en charge, quantité de déchets éliminés, destination, planification des interventions, etc.), la communication des bordereaux de suivi des déchets et des tickets de pesée par point de collecte, des attestations de valorisation des déchets, etc – 50%

SC 2 : Description des modalités de traitement des réclamations et réserves de l'INSA Lyon : interlocuteur(s), outil(s) de communication, procédures et traçabilité des échanges, délai(s) de réponse aux demandes, délai(s) de traitement des non-conformités, etc. – 25%

SC 3 : Description des modalités de suivi administratif des prestations l'INSA Lyon : bilans mensuels (reporting) des quantités de déchets collectées (par date, par points de collecte, par typologie de déchets), bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES), gestion des devis, suivi des commandes, suivi des factures, etc. – 25%

Critère 4 : Performances en matière de protection de l'environnement – 10%

SC1 : Préciser l'énergie utilisée par les véhicules exécutant les prestations de collecte et de transport pour l'INSA Lyon et la consommation moyenne pour 100 km – 20 %

SC 2 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour réduire les rejets de CO^2 dans l'ensemble du process de gestion des déchets (collecte, transport, traitement/ou valorisation) : optimisation et rationalisation des tournées de collecte, utilisation de carburants et additifs, contrôle des consommations, écoconduite, entretien des véhicules, achat de véhicules, sensibilisation et/ou formation des personnels en matière de protection de l'environnement, etc. – 50 %

SC 3 Quel est le taux de recyclage envisagé pour les déchets produits par l'INSA Lyon ? – 10%

SC 4 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour améliorer le taux de recyclage des déchets produits par l'INSA Lyon (actions de communication, actions de sensibilisation et d'accompagnement, visite de site, ateliers de formation, évènement sur site INSA , optimisation du tri, indicateurs de performance, recommandations stratégiques, autres, etc.) – 20 %

Pour le Lot n°4 : COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS FERMENTESCIBLES DES RESTAURANTS CONDITIONNES EN CUVE A DÈPRESSION

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%

Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique 40 %

SC 1 : Type, nombre et capacité des véhicules que le candidat se propose d'utiliser pour exécuter les prestations de collecte et de transport – 25%

SC 2 : Description détaillée de la (des) plateforme(s) réceptionnant les déchets – 10%

SC 3 : Description du mode opératoire pour la pesée des déchets et la collecte de pompage des déchets sur le site de l'INSA et des moyens mis en œuvre pour garantir la continuité de cette prestation -– 25%

SC 4 : Description du mode opératoire pour le nettoyage de la cuve type Bivatec, organisé avec les personnels des restaurants - 10 %

SC 5 : Description des solutions de traitement et de valorisation (méthanisation, digestat) pour les déchets collectés sur le site de l'INSA Lyon et des exutoires (centres de traitement) envisagés – 30%

Critère 3 : Traitement administratif et services annexes 10 %

SC 1 : Description des modalités de suivi et de traçabilité des opérations et notamment la mise à la disposition de l'INSA Lyon d'informations sur ses déchets (origine, nature et caractéristiques des déchets pris en charge, quantité de déchets, destination, planification des interventions, etc.), la communication des bordereaux d'identification et de suivi des sous-produits de l'assainissement, des tickets de pesée, des rapports d'intervention, etc– 50%

SC 2 : Description des modalités de traitement des demandes, des réclamations et réserves de l'INSA Lyon : interlocuteur(s), outil(s) de communication, procédures et traçabilité des échanges, délai(s) de réponse aux demandes, délai(s) de traitement des non-conformités, etc–25%

SC 3 : Description de suivi administratif des prestations: planification des interventions, bilan mensuel (reporting) des quantités de déchets collectées (par date, par points de collecte, par typologie de déchets), bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES), gestion des devis, suivi des commandes, suivi des factures, suivi des rachats de déchets, etc. – 25 %

Critère 4 : Performances en matière de protection de l'environnement – 10%

SC1 : Préciser l'énergie utilisée par les véhicules exécutant les prestations de collecte et de transport pour l'INSA Lyon et la consommation moyenne pour 100 km – 20 %

SC 2 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour réduire les rejets de CO^2 dans l'ensemble du process de gestion des déchets (collecte, transport, traitement/ou valorisation) : optimisation et rationalisation des tournées de collecte, utilisation de carburants et additifs, contrôle des consommations, écoconduite, entretien des véhicules, achat de véhicules, sensibilisation et/ou formation des personnels en matière de protection de l'environnement, etc. – 50 %

SC 3 Quel est le taux de valorisation envisagé pour les déchets produits par l'INSA Lyon ? – 10%

SC 4 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour pour améliorer le taux de valorisation des déchets produits par l'INSA Lyon (actions de communication, actions de sensibilisation et d'accompagnement, visite de site, ateliers de formation, évènement sur site INSA , optimisation du tri, indicateurs de performance, recommandations stratégiques, autres, etc.) – 20 %

Pour le Lot n°5 : COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DE DÈCHETS D'EQUIPEMENT ÈLECTRIQUES ET ÈLECTRONIQUES (D.E.E.E)

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%

Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique 40 %

SC 1 : Type, nombre et capacité des véhicules que le candidat se propose d'utiliser pour exécuter les prestations de collecte et de transport - 20%

SC 2 : Description détaillée de la (des) plateforme(s) réceptionnant les déchets et des dispositifs de tri existants - 10%

SC 3: Description du mode opératoire pour la pesée des déchets et la collecte (en juillet et en fin d'année) des déchets sur le site de l'INSA et des moyens mis en œuvre pour garantir la continuité de cette prestation ainsi que le mode opératoire afin de pouvoir justifier le volume/le poids des DEEE collectés par bâtiment -20 %

SC 4: Description des modalités de traitement et/ou de valorisation pour chaque typologie de déchets collectés (notamment les différents composants de ces déchets collectés**)** en précisant la part des équipements faisant l'objet d'un reconditionnement en vue d'une réutilisation et des exutoires envisagés (centres de traitement). -30 %

SC 5: Description des modalités des solutions mise en place pour garantir l'impossibilité totale de récupérer des données contenues dans les supports électroniques et le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) -20 %

Critère 3 : Traitement administratif et services annexes 10 %

SC 1 : Description des modalités de suivi et de traçabilité des opérations et notamment opérations et notamment la mise à la disposition de l'INSA Lyon d'informations sur ses déchets (origine, nature et caractéristiques des déchets pris en charge, quantité de déchets éliminés, destination, planification des interventions, etc.), la communication des bordereaux de suivi des déchets, des tickets de pesée, des certificats de destruction, liste des numéros d'inventaire INSA des unités centrales et des serveurs, etc– 50%

SC 2 : Description des modalités de traitement des demandes, des réclamations et réserves de l'INSA Lyon : interlocuteur(s), outil(s) de communication, procédures et traçabilité des échanges, délai(s) de réponse aux demandes, délai(s) de traitement des non-conformités, etc– 25%

SC 3 : Description de suivi administratif des prestations: planification des interventions, bilan mensuel (reporting) des quantités de déchets collectées (par date, par points de collecte, par typologie de déchets), bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES), gestion des devis, suivi des commandes, suivi des factures, suivi des rachats de déchets, etc. – 25 %

Critère 4 : Performances en matière de protection de l'environnement – 10%

SC1 : Préciser l'énergie utilisée par les véhicules exécutant les prestations de collecte et de transport pour l'INSA Lyon et la consommation moyenne pour 100 km – 10 %

SC 2 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour réduire les rejets de CO^2 dans l'ensemble du process de gestion des déchets (collecte, transport, traitement/ou valorisation) : optimisation et rationalisation des tournées de collecte, utilisation de carburants et additifs, contrôle des consommations, écoconduite, entretien des véhicules, achat de véhicules, sensibilisation et/ou formation des personnels en matière de protection de l'environnement, etc. – 50 %

SC 3: Quels sont les taux de réemploi/reconditionnement et de recyclage envisagés pour les DEEE collectés à l'INSA Lyon ? Le candidat précisera notamment la part d'équipements reconditionnés en vue d'une réutilisation avant recyclage – 10%

SC 4 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour améliorer le taux de recyclage des déchets produits par l'INSA Lyon (actions de communication, actions de sensibilisation et d'accompagnement, visite de site, ateliers de formation, évènement sur site INSA , optimisation du tri, indicateurs de performance, recommandations stratégiques, autres, etc.) – 30 %

Pour le Lot n°6 : COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT D'ARCHIVES CONFIDENTIELLES

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%

Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique 40 %

SC 1 : Type, nombre et capacité des véhicules que le candidat se propose d'utiliser pour exécuter les prestations de collecte et de transport - 15%

SC 2 : Description détaillée de la (des) plateforme(s) réceptionnant les déchets et des dispositifs de tri existants (quais de transfert, centre de tri, centre de regroupement, autres, etc.) - 15%

SC 3 : Description du mode opératoire pour la collecte (pose, enlèvement, transport) des déchets sur le site de l'INSA et des moyens mis en œuvre pour garantir la continuité de cette prestation - 15%

SC 4 : Description du traitement destructif des documents collectés (broyage, déchiquetage, incinération, lacération, etc.) et des exutoires (centres de traitement) envisagés - 30%

SC 5 : Description de la chaine de traitement pour garantir la confidentialité des documents collectés et le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD). - 25%

Critère 3 - Traitement administratif et services annexes – 10%

SC 1 : Description des modalités de suivi et la traçabilité des opérations et notamment la mise à la disposition de l'INSA Lyon d'informations sur ses déchets (caractéristiques des déchets pris en charge, quantité de déchets détruit, destination, planification des interventions, etc.), la communication des tickets de pesée, des certificats de destruction, etc. -50%

SC 2 : Description des modalités de traitement des demandes et le traitement des réclamations et réserves de l'INSA Lyon : interlocuteur(s), outil(s) de communication, procédures et traçabilité des échanges, délai(s) de réponse aux demandes, délai(s) de traitement des non-conformités, etc - 30%

SC 3 : Description des modalités de suivi administratif des prestations l'INSA Lyon : bilan annuel des quantités de déchets collectées (par date, par points de collecte), bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES), gestion des devis, suivi des commandes, suivi des factures, etc.- 20%

Critère 4 - Performances en matière de protection de l'environnement – 10%

SC 1 : Description chiffrée des véhicules effectivement mobilisés pour le marché, de leur motorisation et de leurs émissions, des mesures d'optimisation des tournées et de réduction des trajets à vide. Le candidat précisera les moyens de preuve disponibles. - 30 %

SC 2 : Description des filières de valorisation des matières issues de la destruction des archives confidentielles, en précisant le taux de valorisation matière, les quantités orientées vers le recyclage, les éventuelles autres formes de valorisation et les destinations finales. Les données devront être justifiées par des documents de traçabilité, dans le respect des exigences de confidentialité. - 50 %

SC 3 : Description des mesures de réduction des consommations de ressources et des déchets générés par les opérations : réemploi des contenants de collecte, limitation des emballages et consommables, optimisation du remplissage des contenants et des fréquences d'enlèvement. - 20 %

Pour le Lot n°7 : LOCATION ET ENTRETIEN DE CONTENEURS DESTINÈS A LA COLLECTE DE DECHETS

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%
Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique 40 %

SC 1 : Type et caractéristiques des conteneurs : fournir les fiches techniques - 40%

SC 2 : Description du mode opératoire pour le déploiement des conteneurs au début des prestations, et pour leur retrait à la fin du marché, permettant de garantir la continuité de la prestation -30%

SC 3 : Description du mode opératoire et des moyens mis en œuvre pour l'entretien des conteneurs, permettant de garantir la continuité de la prestation - 20%

SC 4 : Description des mesures mis en œuvre pour transmettre à l'INSA l'état du parc et les opérations d'entretien réalisées sur les conteneurs - 10%

Critère 3 : Performances en matière de protection de l'environnement – 20%

SC 1 : Consommations énergétiques de fabrication, logistique de livraison et optimisation des transports. - 25 %

SC 2 : Recyclabilité des matériaux et modalités de reprise, de réutilisation ou de recyclage en fin de vie. - 15 %

SC 3 : Taux de matières recyclées incorporées, justifié par des documents du fabricant. - 20 %

SC 4 : Part de conteneurs réemployés ou reconditionnés proposée dans le parc mis à disposition de l'INSA Lyon. - 25 %

SC 5 : Durée de vie estimée, disponibilité des pièces détachées et possibilité de réparer les composants plutôt que de remplacer les conteneurs. - 15 %

Pour le Lot n°8 : MANUTENTION NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES CONTENEURS A DÉCHETS

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%

Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique 40 %

SC 1 : Description détaillée de la constitution des équipes intervenant sur le terrain - 20%

SC 2 : Description du mode opératoire pour le remplacement des personnels intervenant sur le terrain et gestion de l'absentéisme - 20%

SC 3 : Typologie des véhicules envisagés pour la réalisation des prestations - 20%

SC 4 : Caractéristiques des matériels et équipements mis à disposition des équipes intervenantes pour le lavage et la désinfection des conteneurs : fournir les fiches techniques des matériels et équipements - 20%

SC 5 : Caractéristiques des produits envisagés pour le lavage et la désinfection des conteneurs : fournir les fiches techniques des produits - 20%

Critère 3 : Traitement administratif et services annexes – 10%

SC 1 : Description de son mode opératoire pour l'exécution des prestations de manutention et de collecte : organisation, horaires d'intervention - 60%

SC 2 : Description de son mode opératoire pour garantir le stationnement le moins long possible des conteneurs sur la voirie - 20%

SC 3 : Description des modalités de communication à l'INSA Lyon tout incident survenu pendant les opérations de manutention et/ou anomalies (conteneurs en mauvais état, manquants, etc.) - 20%

Critère 4 : Performances en matière de protection de l'environnement – 10%

SC 1 : Description de la réduction des émissions liées aux transports : motorisation des véhicules, consommations énergétiques, optimisation des tournées et limitation des kilomètres à vide. - 25 %

SC 2 : Caractéristiques des produits de lavage et de désinfection : part des produits écolabellisés, efficacité à faible dosage, réduction des substances dangereuses pour l'environnement et limitation des emballages- 35 %

SC 3 : Description de la maîtrise des consommations d'eau et gestion des effluents : consommation d'eau par conteneur, dispositifs d'économie d'eau, récupération éventuelle et traitement des eaux de lavage. - 30 %

SC 4 –Description de la maîtrise des consommations énergétiques : consommation énergétique des équipements et mesures d'efficacité énergétique lors des opérations. - 10 %

Pour le Lot n°9 : COLLECTE, TRANSPORTS, TRI ET ÉVACUATION DES CORBEILLES EXTÉRIEURES

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%

Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique, modalité d'intervention - 35%

SC 1 : Moyens humains (organisation de la société, constitution des équipes intervenants sur le terrain, formation suivies) - 50%

SC 2 : Moyens techniques : flotte de véhicule, matériel envisagé, plateforme de tri, exutoires habituels, -15 %

SC 3 : Mode opératoire : organisation mise en place, rationalisation des opérations - 15 %

SC 4 : Solutions de traitement et optimisation du recyclage, valorisation éventuelle – 10%

SC 5 : Suivi et traçabilité des opérations - 10 %

Critère 3 : Performances en matière de protection de l'environnement - 25%

SC 1 : Réduction de l'impact environnemental : efforts sur la flotte de véhicules, moyen de transport bas carbone utilisé sur les tournées de collecte, optimisation des tournées de collecte, économies d'énergie sur les sites où sont traités les déchets, formation des personnels aux bonnes pratiques - 50 %

SC 2 : Recyclabilité et réemploi des équipements proposés : le candidat précisera la part d'équipements reconditionnés ou réemployés proposés (sacs, pinces à déchet, véhicules) ainsi que sa politique de remise en état et de seconde vie des équipements en fin d'usage.– 50 %

Pour le Lot n°10 : COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÈCHETS VERTS BRANCHES, FEUILLES

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%

Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique, modalité d'intervention - 35%

SC 1 : Moyens humains (organisation de la société, constitution des équipes intervenants sur le terrain, formation suivies) - 50%

SC 2 : Moyens techniques : flotte de véhicule, matériel envisagé, plateforme de tri, exutoires habituels, méthode de remise du compost au prescripteur -15 %

SC 3 : Mode opératoire : organisation mise en place, rationalisation des opérations - 15 %

SC 4 : Solutions de traitement et optimisation du recyclage, valorisation éventuelle – 10%

SC 5 : Suivi et traçabilité des opérations - 10 %

Critère 3 : Performances en matière de protection de l'environnement - 25%

SC 1 : Réduction de l'impact environnemental : efforts sur la flotte de véhicules, optimisation des tournées de collecte, économies d'énergie sur les sites où sont traités les déchets, formation des personnels aux bonnes pratiques - 60 %

SC 2 : Distances parcourues par les déchets jusqu'à leur destination finale – 40 %

Pour le Lot n°11 : COLLECTE, TRANSPORT, TRI, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÈCHETS RECYCLABLES ISSUS DES ACTIVITES DE BUREAU (LOT RÈSERVÈ)

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%

Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique 40 %

SC 1 : Type, nombre et capacité des véhicules que le candidat se propose d'utiliser pour exécuter les prestations de collecte et de transport – 25%

SC 2 : Description détaillée du matériel de tri sélectif (corbeilles de tri) : dimensions, matériaux, couleurs… fournir la fiche technique de la corbeille de tri – 10%

SC 3 : Description détaillée de la (des) plateforme(s) réceptionnant les déchets et des dispositifs de tri existants (quais de transfert, centre de tri, centre de regroupement, autres, etc.) – 10%

SC 4 : Description du mode opératoire pour la pesée des sacs collectés par bâtiment, la collecte des déchets sur le site de l'INSA et des moyens mis en œuvre pour garantir la continuité de cette prestation -– 25%

SC 5 : Description des solutions de traitement et de valorisation pour chaque typologie de déchets collectés sur le site de l'INSA Lyon et des exutoires (centres de traitement) envisagés – 25%

SC 6 : taux au-delà duquel les déchets collectés seront déclassés en DIB. – 5%

Critère 3 : Traitement administratif et services annexes 10 %

SC 1 : Description des modalités de suivi et de traçabilité des opérations et notamment la mise à la disposition de l'INSA Lyon d'informations sur ses déchets (origine, nature et caractéristiques des déchets pris en charge, quantité de déchets éliminés, destination, planification des interventions, etc.), les bons d'intervention, la communication des bordereaux de suivi des déchets et des tickets de pesée par point de collecte, des attestations de valorisation des déchets, etc. – 50%

SC 2 : Description des modalités de traitement des réclamations et réserves de l'INSA Lyon : interlocuteur(s), outil(s) de communication, procédures et traçabilité des échanges, délai(s) de réponse aux demandes, délai(s) de traitement des non-conformités, etc. – 25%

SC 3 : Description des modalités de suivi administratif des prestations l'INSA Lyon : bilans mensuels (reporting) des quantités de déchets collectées (par date, par points de collecte, par typologie de déchets), bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES), gestion des devis, suivi des commandes, suivi des factures, etc. – 25%

Critère 4 : Performances en matière de protection de l'environnement – 10%

SC1 : Préciser l'énergie utilisée par les véhicules exécutant les prestations de collecte et de transport pour l'INSA Lyon et la consommation moyenne pour 100 km – 20 %

SC 2 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour réduire les rejets de CO^2 dans l'ensemble du process de gestion des déchets (collecte, transport, traitement/ou valorisation) : optimisation et rationalisation des tournées de collecte, utilisation de carburants et additifs, contrôle des consommations, écoconduite, entretien des véhicules, achat de véhicules, sensibilisation et/ou formation des personnels en matière de protection de l'environnement, etc. – 50 %

SC 3 : Quel est le taux de recyclage envisagé pour chaque typologie de déchets produits par l'INSA Lyon ? – 10%

SC 4 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour améliorer le taux de recyclage des déchets produits par l'INSA Lyon (actions de communication, actions de sensibilisation et d'accompagnement, visite de site, ateliers de formation, évènement sur site INSA , optimisation du tri, indicateurs de performance, recommandations stratégiques, autres, etc.) – 20 %

Pour le Lot n°12 : COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS FERMENTESCIBLES DES BATIMENTS D'ENSEIGNEMENT CONDITIONNÈS EN BIO-SEAUX DE 10 L (LOT RÈSERVÈ)

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%

Analyse du BPU sur la base d'un DQE

Critère 2 : Valeur technique - 40%

SC 1 : Type, nombre et capacité des véhicules que le candidat se propose d'utiliser pour exécuter les prestations de collecte et de transport – 25%

SC 2 : Description détaillée de la (des) plateforme(s) réceptionnant les déchets et des dispositifs de tri existants – 15 %

SC 3 : Description du mode opératoire pour la collecte et la pesée des déchets par point de collecte sur le site de l'INSA et des moyens mis en œuvre pour garantir la continuité de cette prestation – 25 %

SC 4 : Description des modalités de traitement et de valorisation (méthanisation, compostage, autres) pour les déchets collectés sur le site de l'INSA Lyon et des exutoires (centres de traitement) envisagés – 25 %

SC 5 : Description des modalités de nettoyage hygiénique des bio-seaux de 10 L et des véhicules utilisés pour le transport des biodéchets, jusqu'à complète désinfection – 10 %

Critère 3 : Traitement administratif et services annexes 10 %

SC 1 : Description des modalités de suivi et de traçabilité des opérations et notamment la mise à la disposition de l'INSA Lyon d'informations sur ses déchets (origine, nature et caractéristiques des déchets pris en charge, quantité de déchets, destination, planification des interventions, etc.), la communication des DAC (Document d'Accompagnement Commercial), des tickets de pesée par point de collecte, des attestations de valorisation des déchets, etc. – 35%

SC 2 : Description des modalités de traitement des demandes, des réclamations et réserves de l'INSA Lyon : interlocuteur(s), outil(s) de communication, procédures et traçabilité des échanges, délai(s) de réponse aux demandes, délai(s) de traitement des non-conformités, etc. – 15%

SC 3 : Description des modalités de suivi administratif des prestations : planification des interventions, bilan (reporting) des quantités de déchets collectées (par date, par points de collecte), bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES), gestion des devis, suivi des commandes, suivi des factures, etc. – 15 %

SC 4 : Quel est le taux de recyclage envisagé pour les déchets produits par l'INSA Lyon ? – 35 %

Critère 4 : Performances en matière de protection de l'environnement – 10%

SC 1 : Préciser l'énergie utilisée par les véhicules exécutant les prestations de collecte et de transport pour l'INSA Lyon et la consommation moyenne pour 100 km – 25 %

SC 2 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour réduire les rejets de CO^2 dans l'ensemble du process de gestion des déchets (collecte, transport, traitement/ou valorisation) : optimisation et rationalisation des tournées de collecte, utilisation de carburants et additifs, contrôle des consommations, écoconduite, entretien des véhicules, achat de véhicules, sensibilisation et/ou formation des personnels en matière de protection de l'environnement, etc. – 50 %

SC 3 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour améliorer le taux de recyclage des déchets produits par l'INSA Lyon (actions de communication, actions de sensibilisation et d'accompagnement, visite de site, ateliers de formation, évènement sur site INSA , optimisation du tri, indicateurs de performance, recommandations stratégiques, autres, etc.) – 25 %

Pour le Lot n°13 : COLLECTE, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU TRAITEMENT DES DÈCHETS FERMENTESCIBLES DU RESTAURANT LE THELEME DE L'INSA LYON CONDITIONNÈS EN CONTENEURS DE 120 L (LOT RÈSERVÈ)

Critère 1 : Prix proposés au bordereau de prix unitaire (BPU) - 40%

Analyse du BPU par rapport au DQE

Critère 2 : Valeur technique - 40%

SC 1 : Type, nombre et capacité des véhicules que le candidat se propose d'utiliser pour exécuter les prestations de collecte et de transport - 30%

SC 2 : Description détaillée de la (des) plateforme(s) réceptionnant les déchets et des dispositifs de tri existants- 10 %

SC 3 : Description du mode opératoire pour la collecte et la pesée des déchets sur le site de l'INSA et des moyens mis en œuvre pour garantir la continuité de cette prestation -30 %

SC 4 : Description des modalités de traitement et de valorisation (méthanisation, compostage, autres) pour les déchets collectés sur le site de l'INSA Lyon et des exutoires (centres de traitement) envisagés -20 %

SC 5 : Description des modalités de nettoyage hygiénique des bacs 120 L et des véhicules utilisés pour le transport des biodéchets, jusqu'à complète désinfection -10 %

Critère 3 : Traitement administratif et services annexes 10 %

SC 1 : Description des modalités de suivi et de traçabilité des opérations et notamment la mise à la disposition de l'INSA Lyon d'informations sur ses déchets (origine, nature et caractéristiques des déchets pris en charge, quantité de déchets, destination, planification des interventions, etc.), la communication des DAC (Document d'Accompagnement Commercial), des tickets de pesée par point de collecte, des attestations, etc. – 50 %

SC 2 : Description des modalités de traitement des demandes, des réclamations et réserves de l'INSA Lyon : interlocuteur(s), outil(s) de communication, procédures et traçabilité des échanges, délai(s) de réponse aux demandes, délai(s) de traitement des non-conformités, etc.– 25%

SC 3 : Description des modalités de suivi administratif des prestations : planification des interventions, bilan (reporting) des quantités de déchets collectées (par date, par points de collecte), bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES), gestion des devis, suivi des commandes, suivi des factures, etc.–25 %

Critère 4 : Performances en matière de protection de l'environnement – 10%

SC 1 : Préciser l'énergie utilisée par les véhicules exécutant les prestations de collecte et de transport pour l'INSA Lyon et la consommation moyenne pour 100 km – 20 %

SC 2 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour réduire les rejets de CO^2 dans l'ensemble du process de gestion des déchets (collecte, transport, traitement/ou valorisation) : optimisation et rationalisation des tournées de collecte, utilisation de carburants et additifs, contrôle des consommations, écoconduite, entretien des véhicules, achat de véhicules, sensibilisation et/ou formation des personnels en matière de protection de l'environnement, etc. – 50 %

SC 3 : Quel est le taux de recyclage envisagé pour les déchets produits par l'INSA Lyon ?–10 %

SC 4 : Préciser quelles sont les actions mises en œuvre pour améliorer le taux de recyclage des déchets produits par l'INSA Lyon (actions de communication, actions de sensibilisation et d'accompagnement, visite de site, ateliers de formation, évènement sur site INSA , optimisation du tri, indicateurs de performance, recommandations stratégiques, autres, etc.) – 20 %

ARTICLE 8 - NÉGOCIATION

Les négociations sont interdites.

ARTICLE 9 – MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE NOTIFICATION DE L'ACCORD CADRE

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra transmettre électroniquement les documents demandés en application des articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique. Les modalités de transmission seront indiquées dans le courrier de demande de transmission des documents. A défaut de production de ces documents dans un délai de 5 jours ouvrés, le marché ne pourra lui être attribué.

L'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le soumissionnaire suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que l'accord-cadre ne lui soit attribué.

Nota :

Si le pli fourni par le candidat contient déjà ces certificats en cours de validité, l'accord cadre lui sera attribué sans délai.

- **Attestation de régularité fiscale** au regard de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée (article 1 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique) **(NOR : ECOM1830220)**
- **Attestation de vigilance** valant également certificat sur l'emploi handicapé (article 2 I de l'arrêté du 22 mars 2019 ; article L. 243-15 du code de la sécurité sociale ; article D. 8222-5 du code du travail; article D. 8222-7 du code du travail) ;
- **Liste nominative des travailleurs étrangers avec la date d'embauche, la nationalité et le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article R. 2143-8 du Code de la commande publique ; article L. 8254-1 du Code du travail ; article D. 8254-1 du Code du travail ; article D. 8254-2 du Code du travail ; article D. 8254-4 du Code du travail) ;**
- **Les attestations d'assurances en responsabilité civile et professionnelle ;**
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet, attestant de son habilitation à poursuivre son activité.
- **La déclaration sur l'honneur signée.**

9.1 – Signature

L'Acte d'Engagement peut être signé :

- De manière électronique, puis transmis par le biais du profil acheteur de l'INSA Lyon
- De manière manuscrite, puis transmis à l'INSA Lyon par le biais d'un courrier recommandé avec accusé de réception

L'Acte d'Engagement doit être remis signé à l'Acheteur concomitamment à la remise de l'offre.

9.2 - Notification

La notification du marché consiste en la transmission par voie dématérialisée via le profil d'acheteur d'INSA Lyon d'une copie du marché signé par la personne habilitée.

ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite. Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier au moins six (6) jours avant la date limite de remise des offres.

Cette demande doit être faite par la voie électronique par le biais de la messagerie du profil d'acheteur. Les candidats recevront la réponse sur ce service (cf. clause service d'horodatage des échanges).

ARTICLE 11 – REGLEMENT DES LITIGES

Si un désaccord nait à l'occasion de l'exécution du présent marché, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable à leur litige.

A défaut d'accord amiable, le tribunal administratif de Lyon est le seul compétent en la matière.

ARTICLE 12 - LANGUE

Tous les documents, les correspondances, les demandes de paiement doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

ARTICLE 13 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent règlement de la consultation (RC) et les documents suivants :

- Les actes d'engagements
- Le CCAP commun à l'ensemble des lots et ses annexes
- Les CCTP pour chaque lot et ses annexes
- Les cadres de déclaration sur l'honneur
- Les cadres de réponse techniques (CRT)
- Les BPU-DQE